****

**Données financières des départements**

**Enquête 2018**

***Introduction sur le cadre d’enquête 2018***

Au-delà de la représentation des enjeux de l’entretien routier au niveau national pour l’ensemble des acteurs, les données collectées par l’ONR ont vocation a progressivement constituer un outil d’aide à la décision pour chaque gestionnaire de voirie. Ainsi, la préparation de la réponse à l’enquête pour l’ONR a vocation à constituer un cadre de collecte de données en interne à la collectivité, utile notamment à la préparation les rapports d’activité et les rapports d’orientation budgétaire.

Dans cette logique, la partie comportant des calculs automatiques a été étoffée d’une rubrique G « Exploitation des données pour le rapport annuel ». Les graphiques générés par ces lignes sont ceux publiés dans le rapport annuel 2017, permettront à la collectivité de se situer par rapport aux moyennes et ratios en consultant le rapport annuel 2017, dans l’immédiat et 2018, lors de sa publication.

A la lumière des difficultés rencontrées lors de l’enquête 2017, il apparaît essentiel avant d’entamer le recensement des données demandées, d’identifier un cadre référent qui sera l’interlocuteur de l’IDRRIM pour la conduite de la démarche, et l’interface avec les différents services concernés de la collectivité. Le retour d’expérience montre que, selon les organisations, il convient à minima d’associer les personnes maîtrisant : la lecture des comptes administratifs et notamment l’interprétation de la fonction 6, la programmation des investissements routiers, les effectifs affectés aux différentes missions de la route et les charges de personnel qui en résultent.

Le cadre d’enquête ci-dessous intègre des modifications retenues après les échanges organisés par l’IDRRIM au sein d’un « Comité Technique Miroir », réunissant des représentants des services de collectivités ayant participé à l’enquête 2017. Ces modifications visent à préciser davantage l’identification des dépenses d’entretien patrimonial et à fournir des éléments plus précis pour la comparaison avec les autres gestionnaires du réseau routier. Ils portent sur trois points du questionnaire dont voici le détail :

Pour les dépenses de fonctionnement,

* Une identification des données liées aux dépenses de viabilité hivernale (VH). L’objectif est ainsi de mieux identifier les dépenses strictement liées à l’entretien patrimonial (hors dépenses de VH).
* Une identification des frais liés à l’amortissement du matériel de voirie lorsqu’il ne fait pas l’objet d’un budget annexe. Cela permettra une homogénéisation du traitement des informations entre les départements disposant d’un budget annexe et ceux n’en disposant pas.

Pour les dépenses d’investissement,

* L’introduction d’une sous-segmentation pour la section sur les programmes d’investissement (E) en fonction de la hiérarchisation du réseau établie par la collectivité et telle qu’elle est définie dans le cadre d’enquête technique (segmentation en 3 catégories : réseau structurant primaire, principal secondaire et local tertiaire). L’intention est d’obtenir une meilleure corrélation entre les caractéristiques d’une route et les moyens financiers qui lui sont affectés, permettant ensuite d’envisager une comparaison sur les réseaux structurant quelque que soit le maître d’ouvrage (Département, État, Métropole…).

***Documents de base nécessaires pour répondre à l’enquête***

* Comptes administratifs 2016 et 2017 et annexes ;
* Budget primitif 2018 et annexes ;
* Tableau des effectifs affectés et pourvus à la voirie et/ou organigrammes détaillés pour 2016, 2017 et2018 ;
* Programmes détaillés des travaux réalisés ou prévus en 2016, 2017 et2018 (en crédits de paiement) ;
* Coût moyen d’un agent de catégorie C de la filière technique, dans la collectivité pour 2016, 2017 et2018.

***Préconisations pour remplir le questionnaire***

Pour les départements ayant participés à l’enquête en 2017, il est important de procéder à une vérification de la cohérence des données pour le CA 2016 entre les enquêtes 2017 et 2018.

***Mode d’emploi***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A | DONNÉES GÉNÉRALES |  |
| A1 | **Population** | Population figurant dans les données générales du budget ou du CA |
| A2 | **KM de RD** | Longueur figurant dans les données générales du budget ou du CA |
| A3 | *Km de RD d'intérêt régional* | *Donnée facultative : correspond à la longueur de voirie susceptible d’être considérée par la région comme d’intérêt général (Cf. loi NOTRe)* |
| A4 | *Nombre d'ouvrages d'une portée supérieure à 2m* | *Donnée facultative, mais utile pour des exploitations ultérieures* |
| A5 | *Surface d'ouvrages d'une portée supérieure à 2m* | *Donnée facultative, mais utile pour des exploitations ultérieures* |
| A6 | *Surface des murs de soutènement* | *Donnée facultative, mais utile pour des exploitations ultérieures* |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| B | DONNÉES RESSOURCES HUMAINES |  |
| B1 | Total agents de la collectivité | Donnée figurant en annexe du budget ou du CA. Total agents titulaires et non titulaires de la collectivité, en fonction (emplois pourvus) rémunérés directement sur le budget du personnel. Ce chiffre est en corrélation avec celui des charges de personnel ou assimilées |
| B2 | Total Agents affectés à la voirie | Il s’agit du nombre d’agents en poste, tous grades confondus, emplois pourvus, affectés à la voirie départementale.  Cette donnée se lit sur l’organigramme nominatif, à défaut d’autre document récapitulatif.  Il ne comprend pas la quote-part des services  fonctionnels travaillant pour la voirie hors directions ou services en charge de la voirie départementale.  Pour les agents concernés effectuant des missions hors voirie départementale, indiquer l’équivalent temps plein affecté à la voirie. |
| B3 | Agents travaillant sur la route | Il s’agit du nombre d’agents en poste, emplois pourvus, travaillant directement sur la route à des missions d’exploitation, d’entretien ou de travaux. Ce sont les agents dotés d’équipement de protection individuelle permanents. (agents d’entretien ou agents de maîtrise)  Les chefs d’équipe qui n’assurent pas l’encadrement d’équipes ne doivent pas être comptabilisés dans ce nombre.  Les données se lisent sur les organigrammes, à défaut d’autre document récapitulatif. |
| B4 | Agents ETP pour la VH | Il s’agit du nombre d’agents consacrés à la VH, tous agents confondus soit la part des agents permanents pour la VH, les saisonniers et les déneigeurs volontaires en équivalent temps plein Pour indication, dans les départements de montagne avec une forte activité de VH, la part est d’environ 90% voire plus ; pour les départements de plaine avec une faible activité de VH, la part se rapproche de 10% voire moins.  Pour les saisonniers, s’il est recruté pour 3 mois cela conduit à comptabiliser 1 ETP pour 4 saisonniers. Si le temps de travail cumulé de 100 déneigeurs volontaires est de 3000 heures sur la saison, le nombre d’ETP est égal à 3000/1607 (temps de travail légal) = 1,87 soit en l’occurrence 2 ETP (chiffre arrondi). |
| B5 | Coût unitaire d'un agent travaillant sur la route | Cette donnée est normalement disponible sans trop de difficulté auprès de la DRH.  Par simplification, le calcul peut être le suivant : charge de personnel totale annuelle des agents de catégorie C de la filière technique rapportée au nombre d’agents en poste de cette catégorie.  La charge totale comprend, outre les charges salariales directes, les frais de formation et de déplacements.  A défaut de disponibilité de cette donnée, à la lumière de l’étude 2015 sur 9 départements tests, on considèrera que ce coût unitaire est de 80% de celui du coût moyen d’un agent de la collectivité. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C | DONNÉES FONCTIONNEMENT |  |
| C1 | Total dépenses de gestion des services | Cette donnée se trouve sur le tableau d’équilibre général du budget ou du CA (dépenses réelles et mixtes) |
| C2 | Charges de personnel et frais assimilés | Cette donnée se trouve sur ce même tableau (012) |
| C3 | Réseau et infrastructure | Total de la fonction 6 |
| C4 | Route et voirie | Total de la sous-fonction 62 + prorata sous-fonction 60  Voir nota |
| C5 | Voirie départementale | Total sous-fonctions 621 et 622+ prorata sous fonction 60  Voir nota |
| C6 | Charges de personnel, voirie départementale | Total des comptes correspondants au sein des sous fonctions 621 et 622 + prorata des charges correspondantes communes (60)  + Voir nota |
| C7 | Charges agents sur la route | Calcul automatique à partir des rubriques B3 et B5 (B3\*B5) |
| C7a | Dont charges agents VH | Le calcul se fait à partir du nombre d’ETP et comprend tous les saisonniers et tous les déneigeurs volontaires.  La formule = le nombre d’ETP x le coût unitaire d’un agent travaillant sur la route (B5 dont il faut retrancher la masse d’heures supplémentaires et astreintes) + les frais pour les heures supplémentaires ou les astreintes hivernales. |
| C8 | Fournitures de voirie | Principalement compte 60633 sous-fonctions 621+622, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d’autres comptes. |
| C8a | Dont fournitures VH | Comme sel de déneigement ou autres matériaux de traitement. |
| C9 | Travaux d’entretien de voirie | Principalement compte 61523 des sous-fonctions 621+622, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d’autres comptes. |
| C9a | Dont travaux VH confiés aux entreprises | Travaux de déneigement ou de salage confiés aux entreprises. |
| C10 | Dont confié au Parc si budget annexe | « le Parc » est l’ancienne appellation DDE. Cette rubrique ne concerne que les départements qui ont conservé une entité du même type effectuant des prestations directes en régie sur la route (au-delà de la simple location de matériel).  Cette donnée doit être calculée à partir du budget annexe et des données statistiques : il s’agit de la part des travaux confiée au parc payés sur le budget principal de fonctionnement (viabilité hivernale, curage de fossés, etc.)  Elle peut également se retrouver en croisant dans le logiciel comptable les comptes visés au C9 et le compte fournisseur « parc ».  Dans certains départements, un compte spécifique (par exemple 62523-2) est identifié dans les sous-fonctions 621 et 622. |
| C10a | Dont VH confiée au Parc si budget annexe |  |
| C11 | Frais généraux voirie | Il s’agit de toutes les autres dépenses de fonctionnement voirie figurant aux sous-fonctions 621 et 622 + le prorata des charges communes (60)  Voir nota |
| C12 | Frais d’amortissement du matériel de voirie | Pour les départements qui amortissent le matériel sur un budget annexe de type parc, a priori = 0.  Pour les départements sans budget annexe pour l’investissement du matériel, donnée disponible dans les annexes du CA et, en règle générale, dans les logiciels de finance (donnée automatique). |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D | DONNÉES INVESTISSEMENT | Il s’agit des crédits de paiement effectivement consommés ou prévus dans l’exercice concerné. |
| D1 | Total collectivité hors dette | Cette donnée se trouve sur le tableau d’équilibre général du budget ou du CA (Total des réalisations d’équipement) |
| D2 | Réseaux et infrastructures | Total de la fonction 6 |
| D3 | Route et voirie | Total de la sous-fonction 62 |
| D4 | Voirie départementale | Total des sous-fonctions 621 et 622 |
| D5 | Frais d’étude | Compte 2031 sous fonctions 621 et 622 |
| D6 | Acquisitions foncières | Principalement compte 2312 sous fonction 621, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d’autres comptes. |
| D7 | Travaux de voirie | Principalement compte 23151 sous fonction 621, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d’autres comptes. |
| D8 | Divers | Toutes les autres dépenses d’investissement sur la voirie, sous-fonctions 621 et 622. Calcul automatique = d4-d5-d6-d7 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| E | DONNÉES PROGRAMMES D’INVESTISSEMENTS | Les rubriques à renseigner sont issues d’un retraitement des programmes d’investissement, en crédits de paiement, hors études et acquisitions foncières.  Selon les départements, les données brutes peuvent se trouver :   * Dans le logiciel de comptabilité ou dans un logiciel de gestion des opérations * Dans le rapport d’activité * Dans la ou les délibérations d’adoption des programmes.   L’objectif de la rubrique E est d’en sortir une ventilation en % par type de programme (calcul automatique F9 à F18). En général, pour des raisons diverses, l’exercice aboutit à un total légèrement différent de celui obtenu en rubrique D7, ce qui n’est pas grave. Les correctifs pour retomber sur les chiffres exacts des CA ou BP sont opérés par un calcul automatique (F 19 à F 28).  Une sous segmentation en fonction de la hiérarchie du réseau a été introduite : réseau sructurant/primaire, principal/secondaire et local/tertiaire. |
| E1  E1a  E1b  E1c | Grands travaux | Opérations conséquentes, en général de plusieurs millions d’Euros, qui modifient sensiblement les conditions de circulation : voies nouvelles, mises à 2X2 voies, déviations, etc. |
| E2  E2a  E2b  E2c | Grands ouvrages | Opération de grands travaux dont la dominante est la création d’un grand ouvrage (viaduc, franchissement d’un fleuve …) |
| E3  E3a  E3b  E3c | Travaux d'amélioration ou de modernisation courants | Opérations qui modifient la géométrie des lieux sans pour autant générer de modification conséquente des conditions de circulation : aménagements de carrefours, rectification de virages, calibrages, opérations de sécurité, de protection contre les risques naturels, etc. |
| E4  E4a  E4b  E4c | Grosses réparations voirie | Opérations de grosse maintenance sans modification significative de la géométrie : renforcements, revêtements de chaussée. |
| E5  E5a  E5b  E5c | Dont parc en cas de budget annexe | « le Parc » est l’ancienne appellation DDE. Cette rubrique ne concerne que les départements qui ont conservé une entité du même type effectuant des prestations directes en régie sur la route (au-delà de la simple location de matériel).  Cette donnée doit être calculée à partir du budget annexe et des données statistiques : il s’agit de la part des travaux confiée au parc payés sur le budget principal d’investissement  Elle peut également se retrouver en croisant dans le logiciel comptable les opérations visées en E4 et le compte fournisseur « parc ». |
| E6  E6a  E6b  56c | Grosses réparations ouvrages | Ceci comprend les reconstructions in situ d’ouvrages modestes, sans changement notable de la géométrie |
| E7  E7a  E7b  E7c | Equipements de voirie | Opérations identifiées de signalisation, glissières de sécurité, équipement de comptage et de vidéo surveillance, PMV, feux tricolores, etc. |
| E8  E8a  E8b  E8c | Mobilités alternatives | Opérations concernant spécifiquement les transports collectifs (voies en site propre, arrêts aménagés), le covoiturage (notamment les aires de covoiturage), le vélo (pistes cyclables et sur-largeurs cyclables sur programmes spécifiques), les cheminements piétons. |
| E9  E9a  E9b  E9c | Autres, divers | Tous les investissements ne figurant pas dans les rubriques précédentes, comme l’acquisition de matériel de voirie, certains aménagements paysagers, etc. |
| E…a | Réseau structurant/primaire (1) | Données en concordance avec le questionnaire technique. Distinction par hiérarchisation du réseau. |
| E…b | Réseau principal/secondaire (2) | IDEM |
| E…c | Réseau local/tertiaire (3) | IDEM |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| F | CALCULS AUTOMATIQUES POUR GRAPHIQUES | Ces rubriques ne sont pas à renseigner et sont calculées automatiquement à partir des données renseignées en A, B C, D, E.  Les formules sont explicitées ci-dessous si besoin. |
| F1 à F8 |  | Reports de données sans calcul |
| F9 à F18 |  | Le calcul des % des différents programmes est opéré à partir du total des rubriques D5, D6, E1, E3, E4, E6, E7 E8, E9. |
| F19 à F28 |  | Le calcul résulte des % obtenus dans les rubriques F9 à F18 appliqué sur le montant du CA ou du budget d’investissement voirie départementale |
| F29 à F33 |  | Calcul des données rapportées aux km de RD (A2). |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| G | EXPLOITATION DES DONNÉES POUR RAPPORT ANNUEL | Ces rubriques ne sont pas à renseigner. Il s’agit de calculs automatiques concordant avec certaines figures du rapport et vous permettant de resituer votre collectivité dans les résultats d’ensemble de l’échantillon. |
| G1 | **Dépenses d’investissement** |  |
| G1a | Hors voirie | Soustraction de l’investissement voirie (F3) à l’investissement total de la collectivité hors dette (F2). |
| G1b | Avec voirie | Report de la donnée en F3. |
| G2 | **Dépenses de fonctionnement** |  |
| G2a | Hors voirie | Soustraction du fonctionnement voirie (F4) au fonctionnement total de la collectivité (F1). |
| G2b | Avec voirie | Report de la donnée en F4. |
| G3 | **Part investissement / fonctionnement voirie** |  |
| G3a | Investissement | Investissement voirie sur investissement total (F3/F2). |
| G3b | Fonctionnement | Fonctionnement voirie sur fonctionnement total (F4/F1). |
| G4 | **Répartition des dépenses de voirie** |  |
| G4a | Grosses réparations | Addition des grosses réparations chaussée (F23) et des grosses réparations ouvrages (F25). |
| G4b | Autres investissements | Report de la donnée en F28. |
| G4c | Fonctionnement voirie hors personnel | Soustraction du personnel de voirie (F5) au fonctionnement voirie (F4). |
| G4d | Charges de personnel | Report de la donnée en F5. |
| G5 | **Part des entreprises** |  |
| G5a | Entreprises routières | Calcul à partir des données des rubriques :  0,5\*(C9-C10)+0,3\*(F21+F27)+F23-F24+0,5\*F22 |
| G5b | Autres entreprises | Calcul à partir des données des rubriques :  0,5\*(C9-C10)+0,7\*(F21+F27)+F25+F26+0,5\*F22 |
| G5c | Activité en régie | Calcul à partir des données des rubriques :  C7-C7a+C8-C8a+C10+0,5\*C11+F24 |
| G5d | Autres charges | Calcul à partir des données des rubriques :  0,5\*C11+D5+D6+F28 |
| G6 | **Evolution fonctionnement voirie** | Report de la donnée en F4. |
| G7 | **Répartition dépenses de fonctionnement voirie** |  |
| G7a | Travaux d’entretien | Report de la donnée en F7. |
| G7b | Charges de personnel | Report de la donnée en F5. |
| G7c | Frais généraux | Report de la donnée en F8. |
| G7d | Fournitures voirie | Report de la donnée en F6. |
| G8 | **Evolution dépenses d'investissement voirie au km** | Investissement voirie (F3) sur le nombre de km de RD (A2). |
| G9 | **Répartition dépenses investissement voirie** |  |
| G9a | Grosses réparations | Addition des grosses réparations chaussée (F23) et des grosses réparations ouvrages (F25). |
| G9b | Améliorations | Report de la donnée F22. |
| G9c | Grands travaux | Report de la donnée F21. |
| G9d | Mobilités alternatives | Report de la donnée F27. |
| G9e | Equipement | Report de la donnée F26. |
| G9f | Autres | Report de la donnée F28. |
| G9g | Frais d’études | Report de la donnée F19. |
| G9h | Acquisitions foncières | Report de la donnée F20. |
| G10 | **Grosses réparations chaussées au km** | Grosses réparations voirie (F22) sur le nombre de km RD (A2). |
| G11 | **Grosses réparations ouvrages au km** | Grosses réparations ouvrages (F25) sur le nombre de km RD (A2). |
| G12 | **Répartition des effectifs** |  |
| G12a | Total agents de la collectivité | Report de la donnée B1. |
| G12b | Total agents hors voirie | Soustraction du total des agents de la voirie (G12c) au total des agents de la collectivité (G12a). |
| G12c | Total agents voirie | Report de la donnée B2. |
| G13 | **Répartition des agents par type de fonction** |  |
| G13a | Agents sur la route | Report de la donnée B3. |
| G13b | Agents sur la route hors VH | Soustraction des agents sur la route VH (G13c) aux agents sur la route (G13a). |
| G13c | Agents sur la route VH | Report de la donnée C7a. |
| G13d | Agents gestion/ingénierie | Soustraction des agents sur la route (G13a) au total des agents de la collectivité (G12c). |
| G14 | **Ratios agents pour 100 km** |  |
| G14a | Ratios hors VH | Agents sur la route hors VH (G13b) \* 100 sur le nombre de km RD (A2). |
| G14b | Ratios avec VH | Agents sur la route VH (G13c) \* 100 sur le nombre de km RD (A2). |
| G14c | Ratios gestion/ingénierie | Agents gestion/ingénierie (G13d) \* 100 sur le nombre de km RD (A2). |
| G15 | **Corrélation** |  |
| G15a | Agents sur la route pour 100 km | Agents sur la route (G13a) \* 100 sur le nombre de km RD (A2). |
| G15b | Fonctionnement par km en K€ | Fonctionnement voirie personnel compris (F4) sur le nombre de km RD (A2) \* 1000. |

**Nota : calcul des proratas**

Selon les départements, la ventilation des dépenses dans la fonction 6 est plus ou moins élaborée selon la nature de ces dépenses et des comptes associés.

1. Idéalement, toutes les dépenses sont ventilées dans les différentes sous-fonctions, dont les 621 et 622 concernant la voirie départementale. Dans ce cas, il n’y a pas de charge commune dans la fonction 6 (la sous-fonction 60 a un total de zéro). Il n’y a donc pas de prorata à rajouter.
2. Dans un grand nombre de cas, toutes les dépenses sont ventilées correctement, mais certaines charges subsistent en charges communes sur les mêmes lignes. C’est fréquemment le cas des charges de personnel, où par exemple les charges d’encadrement polyvalent sont inscrites dans la sous-fonction 60. Il convient alors de rajouter aux charges inscrites aux sous-fonctions 621 et 621 le prorata de la dépense inscrite à la sous-fonction 60. En toute rigueur, le calcul doit être fait ligne par ligne
3. Il arrive qu’à l’exception des comptes spécifiquement fléchés sur la voirie, comme les fournitures de voirie (60633) ou l’entretien et réparations des voies et réseaux (61523), toutes les autres dépenses soient inscrites en charges communes (sous-fonction 60
4. Le cas le plus fréquent est une ventilation des charges, pour certaines lignes de façon rigoureuse (pas de prorata à rajouter), pour certaines lignes comme le cas 2 et d’autres comme le cas 3. En toute rigueur, le calcul du prorata doit être fait ligne par ligne.
5. En ce qui concerne les charges de personnel, il convient de vérifier qu’il y a cohérence entre le montant calculé selon la méthode ci-dessus et la charge salariale moyenne par agent (C6/B2, charge moyenne par agent affecté à la voirie, est en principe assez voisin, à + ou – 20%, de C2/B1, charge moyenne par agent de la collectivité). Si cet écart semble anormal, il est probable que cela résulte du fait qu’une partie des charges de personnel de voirie a été inscrite en fonction 0 (services généraux) et non en fonction 6.

Le même problème que précédemment peut se reproduire en ce qui concerne les frais généraux : certains départements imputent tous les frais de bâtiments ou de véhicules en fonction 0 (services généraux).